

*Initiatives ministérielles*

petites entreprises à obtenir des prêts à moyen terme pour financer des actifs tangibles: terrains, locaux, outils.

Des changements importants ont été apportés à la loi en avril 1985, par le gouvernement conservateur. La définition des petites entreprises a été modifiée afin d'inclure toutes celles dont le revenu annuel brut estimatif ne dépassait pas deux millions de dollars.

Depuis 1985, un droit initial de 1 p. 100 du montant du prêt peut maintenant être exigé, c'est-à-dire qu'avant 1985, les nouvelles entreprises ou les entrepreneurs qui se qualifiaient selon leurs chiffres d'affaires pouvaient emprunter jusqu'à 100 000\$, et ce prêt qui était accordé par la Banque canadienne, garanti à 100 p. 100 par le gouvernement, n'entraînait aucun frais. Le gouvernement, en 1985, a imposé des frais de 1 p. 100 du total des prêts, et c'est encore une charge qu'il a imposée à la petite entreprise, surtout que la majorité de ces prêts sont utilisés par les petites entreprises qui commencent, donc c'est un fonds de démarrage, et leur charger 1 p. 100, bien sûr, cela fait encore un fardeau de plus. Et à ce moment-là, nous l'avions souligné.

• (1020)

Mais, à ce moment-là, les changements que nous croyions aussi importants et auxquels nous nous sommes opposés si vigoureusement, c'était qu'à partir de 1985 les prêts n'étaient plus garantis à 100 p. 100 par le gouvernement, mais seulement à 85 p. 100, et que 15 p. 100 devenaient la responsabilité de la banque. Donc, on sait très bien comment les banques fonctionnent au Canada, madame la Présidente, et que ces 15 p. 100, les banques allaient les chercher chez les gens qui demandaient ces prêts. Je puis vous assurer que plusieurs de mes collègues ont eu les mêmes instances, à savoir qu'il y a plusieurs de nos citoyens dans nos circonscriptions qui ont essayé de fonder une petite entreprise et, parce qu'ils n'avaient pas d'expérience de crédit, parce qu'ils n'avaient pas assez de capital initial, même si le projet était très bon, la banque a refusé de prêter parce que, justement, ils devaient garantir ces 15 p. 100.

Cet amendement qui a été apporté en 1985, nous a privé d'avoir de nouvelles et de bonnes petites entreprises qui auraient pu devenir de moyennes et de grandes entreprises, et créer des emplois au Canada.

Madame la Présidente, je tenais à faire cet historique. Les statistiques nous donnent raison aujourd'hui parce que, lorsque j'examine les rapports sur les activités des prêts aux petites entreprises, depuis 1985, si je regarde la première année, soit l'année se terminant le 31 mars 1985, il s'agit de l'année avant que le nouvel amendement entre en vigueur. Nous avons eu, cette année-là, 34,744 prêts pour un montant total 1 600 322 008 \$. Un an plus tard, la première année de l'entrée en vigueur de la loi, le

nombre de prêts a diminué à 23,588 pour un total global de 737 millions de dollars. En 1987, il diminue encore à 21,145, pour un total de 709 901\$. En 1988, nous sommes rendus, selon le dernier rapport que j'ai, à 18,640 prêts. Pourtant c'était le seul programme que la petite entreprise avait, tout cela parce que le gouvernement, en 1985, avait voulu réduire le montant de garantie et facturer 1 p. 100 de frais pour que ces prêts puissent être obtenus.

Nous avons donc vu les activités réduites à 50 p. 100 et, à ce moment-là, nous avons réagi, nous avons dit au gouvernement qui avait créé ce problème-là: Nous croyons avoir perdu des centaines et des centaines d'emplois que les petites entreprises auraient pu créer si elles avaient eu cette facilité, cet outil de démarrage qu'est le prêt à la petite entreprise.

Madame la Présidente, ce ne sont pas seulement les prêts à la petite entreprise que le gouvernement a coupé, il y a aussi la Banque fédérale de développement, une banque qui, essentiellement, offre, ou je devrais dire ce matin, offrait trois types de services aux entreprises: des services de prêts où elle ne sert que les entreprises qui présentent au moins des lettres de refus, du moins c'est ce qu'elle devrait faire, mais je ne sais pas si elle le fait; les services de placements où elle participe pour un temps limité au capital-action d'entreprises, où elle aide les entreprises à se trouver des investisseurs; et des services de gestion-conseil de consultation et de formation.

L'an dernier, madame la Présidente, le gouvernement a coupé de 50 p. 100 le budget des services de consultation, et c'était le seul service qui permettait justement aux jeunes entreprises de recevoir des conseils, d'avoir des informations leur permettant une bonne gestion, et d'assurer ainsi la survie de leur petite entreprise qui était en difficulté.

En ce qui concerne les prêts aux petites entreprises, nous voulons justement nous diriger vers la petite entreprise et non vers la moyenne entreprise. Mais hier nous avons appris encore qu'il y a des coupures assez importantes dans ce domaine.

Donc, nous voyons que la Loi sur les petites entreprises que nous étudions ce matin diminue ses activités, et que les activités des prêts offerts aux entreprises par la Banque fédérale de développement diminuent aussi.

Hier, nous avons appris que 18 755 000 \$ ont été coupés à la Banque fédérale de développement. Je pense que c'est là la philosophie de ce gouvernement qui ne fonctionne pas, parce que nous avons une augmentation de 0,7 million de dollars attribuable à la hausse des coûts salariaux, c'est-à-dire que l'on augmente le salaire des fonctionnaires mais on coupe sur les programmes. Nous avons besoin de programmes et non pas nécessairement